

**CH MARCHANT*****TOULOUSE***

***Bilan des Emissions de Gaz à  
Effet de Serre (BEGES)  
réglementaire pour l'activité de  
l'année 2014***

Révision	0	
Date	2015	



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>3</b>
2.1	OBJET DE L'ETUDE .....	3
2.2	CONTENU DU RAPPORT .....	3
2.3	RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET PRINCIPES DE REALISATION DES BILANS D'EMISSIONS DES GAZ A EFFET DE SERRE.....	3
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE .....</b>	<b>5</b>
3.1	IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE.....	5
3.2	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITE .....	5
3.3	MODE DE CONSOLIDATION RETENU .....	5
3.4	DESCRIPTION DU PERIMETRE ORGANISATIONNEL RETENU .....	5
3.5	DESCRIPTION DU PERIMETRE OPERATIONNEL RETENU .....	6
3.5.1	<i>Généralités.....</i>	6
3.5.2	<i>Catégories prises en compte dans l'étude :.....</i>	6
3.5.3	<i>Postes et sources d'émission pris en compte dans l'étude :.....</i>	7
<b>4</b>	<b>ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE .....</b>	<b>8</b>
4.1	ANNEE DE REPORTING .....	8
4.2	ANNEE DE REFERENCE.....	8
<b>5</b>	<b>LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....</b>	<b>9</b>
5.1	LES MOYENS UTILISES.....	9
5.2	LES EMISSIONS DIRECTES DE GES.....	9
5.3	LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES LIEES A LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE.....	11
5.4	LES AUTRES EMISSIONS INDIRECTES DE GES .....	11
5.5	SYNTHESE DES EMISSIONS DE GES DE L'ETABLISSEMENT .....	12
5.6	LES ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES.....	14
5.7	MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DE SOURCES DE GES .....	15

**6 ADRESSE DU SITE INTERNET DE MISE A DISPOSITION DU BEGES REGLEMENTAIRE.... 16**

**7 PLAN D' ACTIONS ..... 17**

## 1 GLOSSAIRE

---

(Source : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – 2012 – Version 2)

**Gaz à effet de serre (GES)** : constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre.

**Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (GES)** : évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale (PM) sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

**Catégorie d'émission** : Ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

**Donnée vérifiable** : Donnée qui peut être vérifiée, au sens de justifiée ou documentée (notamment dans le cadre de la transmission au préfet du bilan de la personne morale, article R 229-48).

**Émission directe de GES** : émission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

**Émission indirecte de GES associée à l'énergie** : émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

**Autre émission indirecte de GES** : émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.

**Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE)** : facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

**Postes d'émissions** : émissions de GES provenant de sources ou de type de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

**Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)** : facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.

**Puits de gaz à effet de serre** : unité physique ou processus retirant un GES de l'atmosphère.

**Source de gaz à effet de serre** : unité physique ou processus rejetant un GES dans l'atmosphère.

## 2 AVANT PROPOS

---

### 2.1 OBJET DE L'ETUDE

L'établissement emploie plus de 250 personnes. A ce titre, elle doit réaliser un bilan de ses émissions de Gaz à Effet de Serre.

La personne chargée du dossier au sein de l'établissement est :

Nom de la personne	ARNAL CHRISTINE
Coordonnées téléphoniques	05 61 43 40 92
Adresse du courrier électronique	christine.arnal@ch-marchant.fr
Adresse de l'établissement	134 route d'Espagne 31057 Toulouse cedex

### 2.2 CONTENU DU RAPPORT

Le rapport est réalisé conformément au guide publié par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement relatif à la « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – 2012 – Version 2 ».

### 2.3 RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET PRINCIPES DE REALISATION DES BILANS D'EMISSIONS DES GAZ A EFFET DE SERRE

(Source : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – 2012 – Version 2)

Ce paragraphe résume les dispositions réglementaires et les principes concernant la réalisation des bilans d'émissions de GES que toute personne morale assujettie est désormais tenue de fournir aux autorités compétentes conformément à l'article 75 de la loi ENE et à son décret d'application.

**1)** Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le premier bilan doit être transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

**2)** Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer.

Le bilan est obligatoire pour l'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

**3)** La réalisation du bilan s'appuie sur les principes de pertinence, de complétude, de cohérence, d'exactitude et de transparence tel que proposé par la norme ISO 14064-1.

**4)** Le bilan restitue les émissions de GES pour chaque poste considéré par la personne morale, conformément à la présente méthodologie. Chaque poste considéré sera expliqué et l'agrégation de l'ensemble des postes sera représentative des émissions liées à l'activité de la personne morale pour le périmètre déterminé.

**5)** Le bilan utilise les facteurs d'émissions de la Base Carbone<sup>®</sup>, ou d'autres facteurs d'émissions plus précis et documentés, dans le respect du secret commercial.

**6)** Les estimations des réductions d'émissions de GES associées au financement de projet de compensation volontaire ne peuvent pas être déduites du bilan d'émissions de GES ; mais peuvent faire partie de la synthèse des actions envisagées.

**7)** Le bilan et ses mises à jour sont rendus publics et mis à disposition selon les modalités définies dans le décret n° 2011-829.

**8)** Le bilan peut constituer, en plus de répondre à l'exigence réglementaire, un élément contribuant à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la personne morale.

### 3 DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE

---

#### 3.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE

Les renseignements administratifs concernant l'établissement sont fournis ci-dessous :

Raison sociale	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE GERARD MARCHANT
Code NAF	8610Z
Code SIREN	26310013300010
Adresse	134, route d'Espagne 31057 TOULOUSE CEDEX
Effectif	1274 agents

#### 3.2 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITE

Etablissement public de santé spécialisé dans la prise en charge en santé mentale.

#### 3.3 MODE DE CONSOLIDATION RETENU

Le périmètre d'étude retenu est celui sur lequel l'établissement exerce la totalité du contrôle. **Le mode de consolidation retenu est donc celui du contrôle opérationnel.**

#### 3.4 DESCRIPTION DU PERIMETRE ORGANISATIONNEL RETENU

Le périmètre organisationnel retenu intègre la totalité des sites de l'établissement dont nous fournissons la liste en annexe.

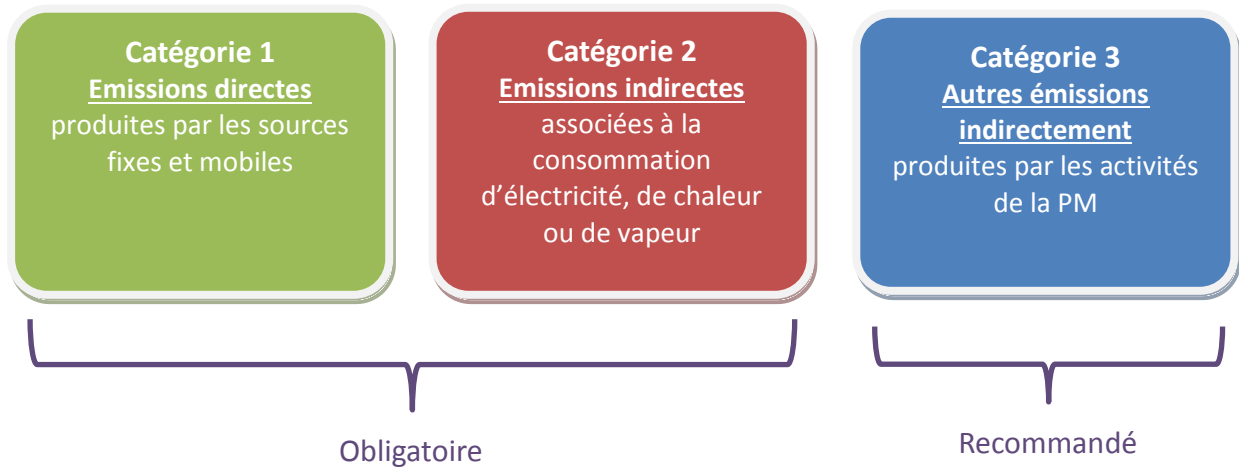


### 3.5 DESCRIPTION DU PERIMETRE OPERATIONNEL RETENU

#### 3.5.1 Généralités

Le périmètre opérationnel recoupe les opérations générant des émissions au sein du périmètre organisationnel.

Les 3 catégories suivantes sont distinguées :



Les catégories 1 et 2 sont obligatoirement prises en compte pour la réalisation du BEGES réglementaire.

La catégorie 3 est recommandée mais non obligatoire pour la réalisation du BEGES réglementaire.

#### 3.5.2 Catégories prises en compte dans l'étude :

Nous étudierons ici les Catégories 1 et 2 ainsi qu'une partie de la Catégorie 3 relative aux émissions liées à l'énergie non incluses dans les 2 catégories précédentes

### 3.5.3 Postes et sources d'émission pris en compte dans l'étude :

Les postes et les sources d'émission pris en compte sont énumérés dans le tableau suivant :

Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions <sup>1</sup>	Prise en compte dans l'étude (Oui/Non)	Sources d'émission	Mode collecte de l'information relative aux sources d'émission
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Oui	Combustion de gaz de ville et de fuel utilisés pour alimenter nos chaudières ; Combustion de fuel utilisé pour alimenter nos groupes électrogènes.	Relevés compteurs et sous compteurs + Factures
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Oui	Combustion de carburant (gasoil et essence) par notre parc automobile.	Suivi factures
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Non	Aucun procédé industriel n'est mis en œuvre par notre établissement».	/
	4	Emissions directes fugitives	Oui	Fuites de fluides frigorigènes utilisés dans nos groupes froids et climatisation. Utilisation de gaz médicaux et gaz d'analyse	Factures
	5	Emissions issues de la biomasse	Non	Notre établissement n'a aucune activité sur le sol (telle que récolte, défrichage,...), les zones humides ou l'exploitation de forêts.	/
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Oui	Consommation d'électricité par notre établissement	Relevés compteurs et sous compteurs + Factures
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Non	Pas d'émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid par l'établissement	/
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	Oui	Extraction, transformation, production des énergies utilisées	Relevés compteurs et sous compteurs + Factures

Tableau 1 : détail des postes et sources d'émissions prises en compte dans l'étude

<sup>1</sup> Les intitulés des postes d'émission sont tirés de la « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions des Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement – Version 2 – Avril 2012 – Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ».

## **4 ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE**

---

### **4.1 ANNEE DE REPORTING**

L'année de reporting est l'année pour laquelle les données d'activité sont collectées. L'année de reporting de l'étude est l'année 2014.

### **4.2 ANNEE DE REFERENCE**

L'année de référence est l'année 0 sur laquelle notre établissement mesurera l'efficacité de ses actions. Il s'agira de l'année 2011.

## 5 LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

---

### 5.1 LES MOYENS UTILISES

Les outils que nous avons utilisés sont les suivants :

- tableur V7.1.04 de l'outil Bilan Carbone® de l'Association Bilan Carbone ;
- Base Carbone® ;
- Informations techniques de l'établissement.

Nous rappelons que seules les émissions des Catégories 1 et 2 seront étudiées, à savoir :

- Les émissions directes produites par les sources fixes et mobiles nécessaires aux activités de l'établissement,
- Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de l'établissement.

### 5.2 LES EMISSIONS DIRECTES DE GES

Elles englobent les points suivants :

- Les émissions directes des sources fixes de combustion qui proviennent de la combustion de tous combustibles utilisés dans les chaudières, groupes électrogènes, fours et tout autre moteur fixe ;
- Les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique qui proviennent de la combustion de carburants des véhicules terrestres et aériens de l'établissement ;
- Les émissions directes fugitives qui proviennent :
  - o des fuites de fluides frigorigènes des groupes froids et climatisation,
  - o de l'utilisation de fluides médicaux et d'analyse contenant uniquement du N<sub>2</sub>O et du CO<sub>2</sub>.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Conformément aux recommandations du Guide sectoriel 2013 relatif à l'établissement des bilans de gaz à effet de serre dans les établissements sanitaires et médicaux-sociaux, le CO<sub>2</sub> et de N<sub>2</sub>O utilisés comme fluides médicaux et d'analyse sont considérés comme étant utilisés de manière intentionnelle. L'hypothèse que 100 % des gaz sont relargués dans l'air est à considérer.

Les données utilisées pour calculer les émissions directes de l'établissement sont reprises dans le tableau suivant :

Sources fixes de combustion :

	Gaz de ville	Fuel	Réseau de chaleur
<b>TOTAL 2014</b>	<b>2455 Mwh</b>	<b>13814 litres</b>	<b>6776 Mwh</b>

Sources mobiles à moteur thermique :

	Essence	Gasoil
<b>QUANTITE 2014</b>	<b>13369 litres</b>	<b>65844 litres</b>
<b>DISTANCE 2014</b>		

Sources fugitives :

	Fluides médicaux et d'analyse		Fuites de fluides frigorigènes			
	CO2	N2O	R404a	R22	R134	...
<b>TOTAL 2014</b>			<b>30kg</b>			

### **5.3 LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES LIEES A LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE**

Ces émissions sont liées à la consommation d'électricité provenant de toutes sources (chauffage, éclairage, process,...).

La donnée utilisée pour calculer les émissions indirectes de GES de l'établissement est la consommation totale d'électricité pour 2014, soit : 4245 MWh

### **5.4 LES AUTRES EMISSIONS INDIRECTES DE GES**

Pour la présente étude, il s'agit uniquement des émissions issues de la production/transformation des énergies étudiées précédemment dont nous rappelons ci-dessous les quantités consommées :

Electricité consommée : 4245 Mwh

## 5.5 SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE GES DE L'ÉTABLISSEMENT

Les tableaux et graphiques suivants synthétisent les émissions de l'établissement par poste et type de gaz :

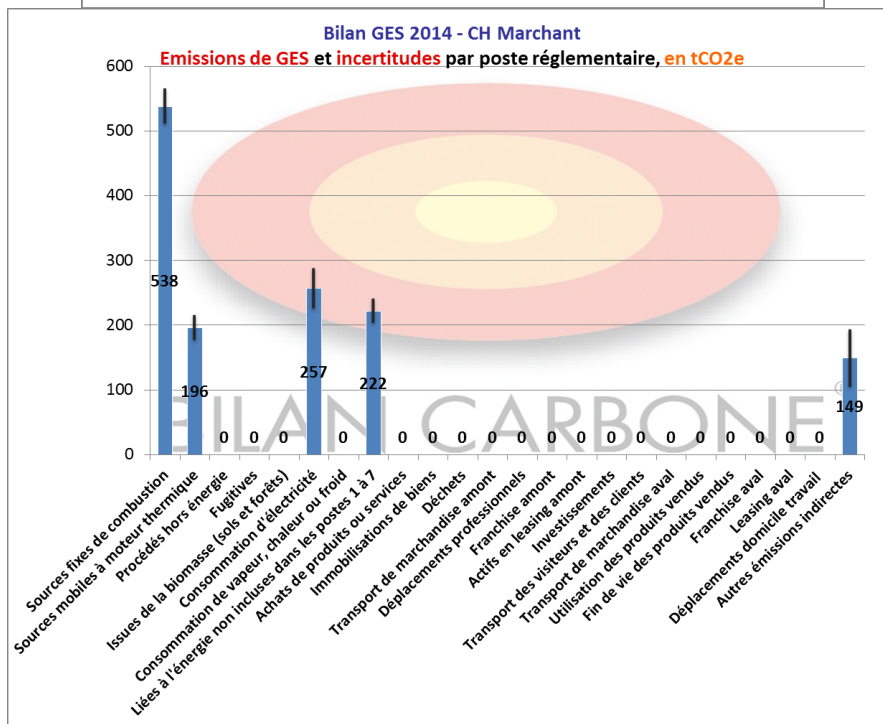
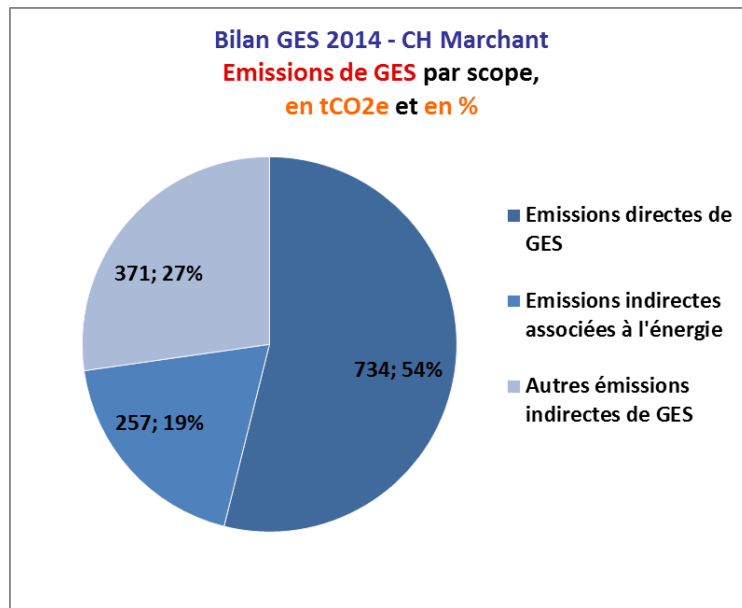
Tableau de résultats (Source : Tableur Bilan Carbone – onglet jaune « Bilan GES ») :

### Bilan GES - CH Marchant

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées						Emissions évitées de GES Total (t CO2e)		
			Emissions de GES								
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)		Incertitude (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	530	0	0	0	538	0	27	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	194	0	0	0	196	11	20	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)									
		<b>Sous total</b>	<b>724</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>734</b>	<b>11</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	257	0	31	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	
		<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>257</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	113	1	0	0	222	-11	19	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Investissements									
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	24	Autres émissions indirectes	10	0	0	0	149	0	45	0	
			<b>Sous total</b>	<b>123</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>371</b>	<b>-11</b>	<b>64</b>	<b>0</b>

Diagramme de répartition (Source : Tableur Bilan Carbone – onglet vert « Graphique » - partie « Bilan GES ») :

Le diagramme suivant permet de visualiser la part des émissions de GES pour chaque périmètre :



Histogramme (Source : Tableur Bilan Carbone – onglet vert « Graphique » - partie « Bilan GES ») :

L'historgramme suivant représente l'impact carbone de chaque poste d'émission. Les barres d'erreur associées permettent de visualiser les incertitudes sur la valeur.



## 5.6 LES ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

Le taux d'incertitude global est apprécié sur la base :

- des taux d'incertitude des facteurs d'émissions utilisés et fournis automatiquement par la Base Carbone,
- des taux d'incertitude de la donnée collectée et évaluée pour chaque donnée de façon qualitative.

Le détail de ces incertitudes est fourni dans le tableau suivant :

Poste d'émission étudié	Incertitude sur le facteur d'émission	Incertitude sur la donnée collectée	Remarques
Gaz naturel	5%	0	facture
Fioul domestique	5%		
Gasoil (approche par les litres)	10%	0	facture
Gasoil (approche par les km)	20%		
Essence (approche par les litres)	10%	0	facture
Essence (approche par les km)	20%		
Kérosène (approche par les litres)	10%		
Protoxyde d'azote (fluide médical et d'analyse)	30%		
CO2 (fluide médical et d'analyse)	0%		
Fluides frigorigènes (approche par les recharges)	30%		
Fluides frigorigènes (approche par les puissances frigorifiques)	30%		
Electricité	10%		
Pertes en ligne d'électricité	30%		

L'incertitude globale est estimée à 0%

## 5.7 MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DE SOURCES DE GES

Aucune source de GES n'a été exclue.

## **6 ADRESSE DU SITE INTERNET DE MISE A DISPOSITION DU BEGES REGLEMENTAIRE**

---

Le site internet où est mis à disposition de BEGES réglementaire est le suivant :

Site du Centre Hospitalier Marchant :

<http://www.ch-marchant.fr/>

## 7 PLAN D' ACTIONS

---

De 2012 à 2015, nous envisagions les actions suivantes qui ont été réalisées:

- raccordement au réseau de chaleur de l'usine d'incinération de déchet du Grand Toulouse,
- mise en place d'un suivi des consommations et des températures sur le site principal du Centre Hospitalier,
- mise en place d'un plan de communication développement durable vis-à-vis de l'ensemble du personnel,
- formation des chauffeurs à l'éco conduite.

De 2015 à 2018, nous envisageons les actions suivantes:

- Remplacement du parc automobile en location par des véhicules essence et non diesel,
- Suppression de bâtiments modulaires avec climatisation et forte consommation électrique,
- Réduction du nombre de tournées de livraison par nos services dans nos propres structures,
- Développer l'utilisation des moyens de transport collectif pour des déplacements professionnels,
- Réalisation de constructions avec des cibles HQE sur la consommation énergétique des bâtiments.

**CENTRE HOSPITALIER GERARD MARCHANT**  
**SITE 134, ROUTE D'ESPAGNE**

N°	OUVRAGES OU BATIMENTS
01	ADMINISTRATION B1
02	ADMINISTRATION B2
03	ADMINISTRATION HEMICYCLE B3
03A	GARAGE ET SOUS STATION
03B	DIVERS (STANDARD, BUREAUX, AUTOCOM...)
04	TUTELLES
05	PAVILLON C. CLAUDEL
06	PAVILLON G. DE NERVAL
07	PAVILLON PRIGOGINE
08	PAVILLON V. VAN GOGH
10	STATION DE RELEVEMENT (DESAFFECTE)
10A	STATION DE RELEVEMENT
11	ANCIEN ATELIER (DESAFFECTE)
12	CENTRALE THERMIQUE
13	CUISINE - SELF - POLE LOGISTIQUE
17	BLANCHISSERIE
19	LOCAL DE STOCKAGE PLT
22A	ANCIEN HOPITAL DE JOUR (DESAFFECTE)
22B	ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION (DESAFFECTE)
23A	LOGEMENT DE FONCTION
23B	ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION (DESAFFECTE)
24	LOGEMENT DE FONCTION
25	ACCUEIL-SECURITE
26	TRESORERIE
27	LOGEMENT, BUREAUX, STOCKAGE INFORMATIQUE)
28	CHEMINEE
29	ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION (DESAFFECTE)
30	ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION (DESAFFECTE)
31	LOCAL SOUS STATION ET SANITAIRES
32	TOULOUSE LAUTREC (STOCKAGE)
33	PUITS
34	ANCIENS BUREAUX (DESAFFECTE)
35	PAVILLON DELAYE (DESAFFECTE)
36	PAVILLON MITIVIE (DESAFFECTE)
37	PAVILLON PARISSET (DESAFFECTE)
40	PAVILLON FERRUS (DESAFFECTE)
41	PAVILLON ESQUIROL (DESAFFECTE)
42	PAVILLON FALRET (DESAFFECTE)
43	PAVILLON CHAGNY (DESAFFECTE)
44	PAVILLON PINEL (DESAFFECTE)
45	PAVILLON FOLLET (DESAFFECTE)
46	PAVILLON JANET (DESAFFECTE)
47	ATELIER MECANIQUE (DESAFFECTE)
48	PAVILLON MONTFORT (DESAFFECTE)
49	PAVILLON PARCHAPPE (DESAFFECTE)

N°	OUVRAGES OU BATIMENTS
50	PAVILLON CERISE (DESAFFECTE)
51	BÂTIMENT FERME AGRICOLE (DESAFFECTE)
52	ANCIEN S.A.A.U. (DESAFFECTE)
53	AUDITORIUM
54	CAFETERIA-CENTRE SOCIAL
55	ANCIEN IFSI (DESAFFECTE)
57	CHÂTEAU D'EAU
58	ANCIENS BUREAUX (DESAFFECTE)
60	LOCAL A DECHETS
61A	ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION (DESAFFECTE)
61B	ANCIENNE MAISON ASSOCIATIONS (DESAFFECTE)
61C	ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION (DESAFFECTE)
62	ANCIEN INTERNAT (DESAFFECTE)
62A	GARAGES (STOCKAGE)
63	PAVILLON RISER
64 A	PAVILLON DIDE (EMIHP, HAD, LOCAUX SYNDICAUX)
64 B	PAVILLON LABORIT
65	PAVILLON LEVY (DESAFFECTE)
66	PAVILLON CHAURAND
66A	COORDINATION CHAURAND
67	PAJA
68A	LOGEMENT DE FONCTION
68B	LOGEMENT DE FONCTION
68C	LOGEMENT DE FONCTION (DESAFFECTE)
68D	PUITS
69	AMPHITHEATRE
70	POSTE DE LIVRAISON - GROUPE ELECTROGENE
71	ANCIEN ATELIER (DESAFFECTE)
71	POSTE DE TRANSFORMATION P4
72	ADMINISTRATION (TRAVAUX EN COURS)
73	EGLISE COUR D'HONNEUR (DESAFFECTE)
74	ANCIENS BUREAUX (DESAFFECTE)
75	LOGEMENT DE FONCTION (DESAFFECTE)
91	PAVILLON H. EY
92	PAVILLON CHARCOT
93	PAVILLON DUPRE
94	ANCIEN BÂTIMENT FATM (STOCKAGE)
95	PAVILLON MAUPASSANT
96	PAVILLON BONNAFE
97	PAVILLON P. VERLAINE
98	PAVILLON M. DE CERVANTES
99	PAVILLON A. ARTAUD
101	PÔLE TECHNIQUE
102	STATION SERVICE ET ABRI VEHICULES
103	UHSA
104	COMPTEUR VEOLIA

## STRUCTURES EXTERIEURES DU CENTRE HOSPITALIER GERARD MARCHANT

PÔLES	N°	SECTEUR	NATURE	ADRESSE	VILLE
Psychiatrie Infanto-Juvenile	400	Pédo-Psy	CAP	15, rue de Rimont	TOULOUSE
	402		CMP	23, route de Toulouse	AUTERIVE
	404		CMP	14, pl. des Martyrs	CAZERES
	405		CMP	Route de Gascogne	LEGUEVIN
	409		HJ	26, bd Wimille	ST GAUDENS
	300		HJ	10, ch. De Maurens	CUGNAUX
	302		HJ	165, rte de Seysses	TOULOUSE
	303		UCHA	34, av. Etienne Billières	TOULOUSE
	305		CMP/CATTP/UMES	4, rue George Sand	TOURNEFEUILLE
	306		CMP/CATTP/HJ/UMES	13, chemin des Nauzes (Volvestre)	CARBONNE
Psychiatrie Générale Rive gauche	422	Secteur I	Maison Thérapeutique	12bis, rue de Rimont	TOULOUSE
	423		CMP/CATTP	95, rue de la Louge	MURET
	424		HJ	17, rue B. Séro	MURET
	426		CMP/CATTP	236, route de Seysses(Villa Albert)	TOULOUSE
	310		HJ	58, rue Lalanne	TOULOUSE
	330	Secteur II	CMP/CATTP/HJ	40, chemin des Nauzes	CARBONNE
	331		CMP/CATTP/HJ/AFT	4, rue de Négogousses (Les Arènes)	TOULOUSE
	446	Secteur VI	Un chez soi d'abord	280, avenue de Muret	TOULOUSE
	521		Appartement Thérapeutique	51, rue du Printemps	TOULOUSE
	523		Appartement Thérapeutique	26, rue Bernard Ortet	TOULOUSE
	525		Maison Thérapeutique	19, rue Maréchal Joffre	TOULOUSE
	370		CPC	20, rue Maignan	TOULOUSE
	371		CMP/CATTP	45, rue du Prat	COLOMIERS
Psychiatrie Générale Rive droite Nord Est	461	Secteur III	CMP/CATTP	8, rue du 19 mars 1962	BOULOC
	462		HJ/EMIPSA	55, rue Negreneys	TOULOUSE
	463		HJ	2, rue Condeau	TOULOUSE
	340		CMP/CATTP	54-57, Bd de l'Embouchure (Minimes)	TOULOUSE
	541	Secteur VIII	CMP/CATTP	Rue de St Martin	BUZET
	380		CMP/HJ/CATTP RECIFS	11, Boulevard Marengo	TOULOUSE
	381		CATTP	Maison sur le toit Marengo	TOULOUSE
Psychiatrie Générale Rive droite	350A	Secteur IV	CMP/CATTP	8, Port Saint Sauveur	TOULOUSE
	350B		AJIR/EMIC	8, Port Saint Sauveur	TOULOUSE
	481		CMP/CATTP	Centre de Santé- 7rue de la Tuilerie	NAILLOUX
Sud Est	360	Secteur V	Centre de Soins pour Etudiants	4, rue Gatien Arnoult (St Sernin)	TOULOUSE
	362		CMP/CATTP	3-5 Grand rue Saint Michel	TOULOUSE
	363		CPC	59 Allée Campferran (Pont de Bois)	AUZEVILLE
Psychiatrie et conduites addictives milieu pénitentiaire	562		SMPR	Maison d'Arrêt-ZA Ségla BP 28	SEYSSES
	563		SMPR	BP 312	MURET
	564		CRIAVS	7, rue Colonel Driant	TOULOUSE